

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (n° 3378) (M. Philippe Houillon, rapporteur) 2

Mardi 31 mai 2011

Séance de 21 h 30

Compte rendu n° 58

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
*Président***



La séance est ouverte à 21 heures 30.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine en application de l'article 88 du Règlement, les amendements à la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (n° 3378) (M. Philippe Houillon, rapporteur).

Article 4 (art. L. 321-2 du code de commerce) : *Opérateurs autorisés à organiser des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques :*

La Commission repousse les amendements n° 1 et 9 de MM. Dino Ciniéri et Olivier Jardé puis les amendements n° 5 et 10 de MM. Dino Ciniéri et Olivier Jardé.

Article 36 bis (art. L. 322-2 du code de commerce) : *Compétences en matière de ventes aux enchères de marchandises après liquidation judiciaire :*

La Commission repousse les amendements n° 4 et 8 de MM. Dino Ciniéri et Olivier Jardé.

Article 42 (art. 29 de la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques) : *Activités de ventes volontaires des commissaires-priseurs judiciaires :*

La Commission repousse les amendements n° 2 et 7 de MM. Dino Ciniéri et Olivier Jardé.

Article 45 (art. L. 131-2, art. L. 131-11, art. L. 131-12 à L. 131-35 [nouveaux] du code de commerce) : *Statut des courtiers de marchandises assermentés :*

La Commission repousse les amendements n° 3 rect et 6 rect de MM. Dino Ciniéri et Olivier Jardé.

La séance est levée à 21 heures 45.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Guy Geoffroy, M. Philippe Houillon, M. Éric Straumann, M. Patrice Verchère, M. Jean-Luc Warsmann, Mme Marie-Jo Zimmermann

Excusés. - M. Patrick Devedjian, M. Julien Dray